

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 30

Ayant donné un Pouvoir : 04

Absents : 02

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 34

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés :** 18

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

21/05/2024

30 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise. *La Bridoire* : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, MM. GONARD Xavier, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : M. PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

04 Pouvoirs : M. LESAGE Claude à Mme ANDRE Valérie, M. LOMBARD Daniel à M. BERTHOLLIER Christian, Mme MADELON Caroline à Mme HERRAULT Françoise, M. PICHE Barthélémy à M. REGALLET Paul.

02 Absents : M. BILLON Pierre, Mme LABBAY Catherine.

OBJET : ZAE VAL GUIERS : VENTE DE PARCELLE N° A2005 A L'ENTREPRISE SATEC

MONSIEUR LE PRESIDENT,

Vu la situation de la zone d'activités d'intérêt communautaire de VAL GUIERS EST (à Belmont-Tramonet,

Vu la demande de l'entreprise Savoie Technique Câble (SASU SATEC), représentée par M. Guillaume BAILLEUL, pour acquérir la parcelle A2005 d'une superficie de 3260 m² en ZAE Val Guiers Est sur la commune de Belmont-Tramonet afin d'y construire un bâtiment d'activité économique,

Vu la demande de CUB 07303924N2004 déposée par la SASU SATEC sur la parcelle A2005 pour la construction d'un bâtiment d'atelier et bureau d'une emprise au sol approximative de 736 m²,

Vu l'estimation de cette parcelle établie par la Direction de Finances publiques en date du 14/05/2024 pour 30,00 € HT/m²,

INFORME que l'entreprise SASU SATEC, représentée par Monsieur Guillaume BAILLEUL, souhaite acquérir avec faculté de substitution la parcelle n° A2005 d'une superficie de 3260 m² en ZAE Val Guiers Est sur la commune de Belmont-Tramonet afin d'y construire un bâtiment d'activité économique d'une emprise au sol approximative de 736 m².

PROPOSE de fixer le prix de vente de la parcelle à 50,00 € HT/m², compte-tenu des frais de viabilisation de cette parcelle qui sont estimés à 50 000,00 € HT par les services de la Communauté de communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 34 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ **APPROUVE** la vente au prix de 50,00 € HT/m² de la parcelle A2005 d'une superficie de 3260 m² en ZAE Val Guiers Est sur la commune de Belmont-Tramonet avec faculté de substitution à l'entreprise Savoie Technique Câble, représentée par M. Guillaume BAILLEUL, afin d'y construire un bâtiment d'activité économique.

➤ **MANDATE** le Président pour la signature des promesses et actes de vente ainsi que toutes pièces nécessaires à ces transactions foncières.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 11/06/2024,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN